

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

3. PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES-HOMMES 2020-2022

Exposé :

La Ville de Quimperlé a décidé de s'engager de manière volontariste dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en intégrant depuis plusieurs années des mesures visant à diminuer les inégalités au sein de la collectivité.

La signature, le 8 mars 2018, de la charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale lui permet :

- de formaliser son engagement
- d'exprimer publiquement sa volonté de renforcer son intervention avec l'élaboration d'un plan d'actions
- de faire preuve d'exemplarité auprès des acteurs locaux, institutionnels, économiques et associations pour les encourager à respecter ce principe d'égalité.

L'engagement de la Ville de Quimperlé se concrétise par un premier plan d'action triennal 2020-2022, qui se déploie autour de 5 axes d'interventions dans lesquels se répartissent 32 fiches actions qui fixent les priorités, actions et ressources nécessaires à une véritable politique publique transversale d'égalité entre les femmes et les hommes autour d'une part ses politiques publiques et en appui aux acteurs du territoire et d'autres part dans le cadre de son fonctionnement interne.

La Ville dans ses politiques publiques

Construire les bases de l'égalité et du bien vivre ensemble

Il s'agit d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'égalité pour les agent.e.s de la jeunesse, enfance et petite enfance. De soutien aux structures de la petite enfance afin de répondre à la demande de gardes d'enfants du territoire, de soutien à l'égalité des chances par l'aide aux leçons, d'aide au développement d'une culture de l'égalité.

Favoriser l'implication des citoyens

En encourageant les femmes à mieux s'approprier l'espace public, en intervenant dans les quartiers en difficultés afin d'y apporter du lien social, en soutenant et en valorisant les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes mises en place par des associations ou collectifs d'habitants.

Contribuer à l'égalité pour tous

Par un égal accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs, par un accompagnement accru des familles monoparentales dans l'octroi de logements, par une meilleure prise en charge des bénéficiaires de l'épicerie sociale et par un resserrement des liens intergénérationnels, par la prise en compte de l'égalité dans la conception des équipements.

S'engager publiquement pour l'égalité

C'est encourager la visibilité des femmes en veillant à une programmation paritaire dans le domaine de l'art et de la culture, favoriser une offre de service ne véhiculant pas de stéréotypes en matière de genre et encourager la mixité dans la fréquentation de la médiathèque, valoriser l'action municipale en matière d'égalité F/H en ayant une pratique exemplaire, favoriser la mixité dans le sport et lever les freins éventuels à la pratique sportive, et c'est aussi valoriser l'action des femmes à l'international dans le cadre de « Regards croisés sur le monde ».

La Ville dans son fonctionnement interne

Favoriser l'égalité au sein de la collectivité

Le statut général, garant de l'égalité entre les fonctionnaires, n'a pas su nous protéger des inégalités entre femmes et hommes, dans les carrières, les parcours professionnels ou en matière de rémunérations et de pensions.

Des lois ont été nécessaires pour que l'égalité professionnelle dans la sphère publique soit un enjeu du dialogue social réaffirmant la nécessaire exemplarité des employeurs publics.

Pour effacer les inégalités, il faut garantir une absence de discriminations dans les recrutements et la mobilité, agir pour un déroulement de carrière favorable à l'égalité, faciliter l'articulation de vie privée et professionnelle, diminuer la précarité, défendre la mixité au sein des filières et lutter plus efficacement contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

C'est aussi installer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les différentes instances de gouvernance et de décision et améliorer l'accès et les conditions d'exercices des élu.e.s.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan d'action égalité femmes - hommes 2020-2022 de la Ville de Quimperlé

Avis favorable du CHSCT du 11 septembre 2019

Avis favorable de la réunion intercommissions du 17 septembre 2019

P.J. : plan d'action

Décision : le plan d'actions égalité femmes - hommes 2020-2022 est approuvé à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.